

NICOLAS HULOT REpond A VOS QUESTIONS LIEES A SES RELATIONS ET CELLES DE LA FONDATION AVEC LES ENTREPRISES, TF1 & USHUAIA

Un certain nombre d'interrogations reviennent régulièrement sur mes relations et celles de la Fondation avec les industriels, pouvant créer de la confusion ou de l'incompréhension. Les réponses apportées par d'autres que moi sont souvent parcellaires et parfois mensongères. Le mieux, me semble-t-il, est de préciser dans cet espace la réalité des faits.

Quel est mon statut chez TF1 ?

Je suis salarié de TF1 depuis 1987, responsable du magazine télévisé Ushuaïa, que j'anime avec une totale indépendance et une liberté rédactionnelle entière sur laquelle je n'ai jamais eu à transiger. Dans ce cadre, comme tout salarié, je reçois une rémunération. Elle est importante et cette liberté matérielle m'a permis de me consacrer avec efficacité et disponibilité à la défense de l'environnement.

Contrairement à ce qui est souvent dit, je ne suis pas producteur - au sens ni juridique ni économique- de cette émission. Je suis simplement responsable de son contenu.

Quels sont vos liens avec la marque Ushuaïa ?

Au début des années 90, TF1 a décidé d'exploiter le label Ushuaïa, qui entre-temps était devenu une marque qui leur appartenait, et à eux seuls. Plusieurs produits dérivés, du DVD à des produits cosmétiques, ont dès lors été déclinés.

Il faut rappeler que je n'avais aucune possibilité juridique de m'opposer à la création de la marque, sauf à démissionner et à me priver d'un espace d'expression autant que de mon activité professionnelle.

Tout cela a contribué, par sa rentabilité, à permettre la réalisation d'Ushuaïa, et de profiter de moyens de production importants avec les résultats que l'on connaît.

Je ne suis pas associé à la fabrication et à la diffusion des produits dérivés. Ils portent le nom de la marque qui, encore une fois, ne m'appartient pas.

Je reçois par ailleurs, comme cela me semble normal, des droits d'auteur et redevances sur un certain nombre de ces exploitations.

J'assume que ce confort matériel, que je n'ai ni cherché ni refusé, a contribué à une plus grande disponibilité pour mon engagement associatif et écologique.

Quel est votre pouvoir d'influence sur les produits portant la marque Ushuaïa ?

Sur les choix des produits dérivés, TF1 a toujours tenu compte de mes remarques et de mes réserves. Il leur est arrivé de cesser des collaborations quand il y avait ambiguïté. Dernièrement, j'ai découvert par voie de presse un soupçon de toxicité sur un produit cosmétique, soupçon semble-t-il qui porte sur plusieurs centaines de produits analogues.

J'ai demandé que l'on applique l'esprit du principe de précaution et que l'on suspende l'utilisation de la substance en cause. Les discussions sont en cours et j'ai bon espoir qu'elles aboutissent, ayant servi d'intermédiaire entre les parties concernées.

Vos activités dans le cadre de la Fondation peuvent-elles être lucratives ?

Sur tout ce qui est fait en mon nom et avec la Fondation Nicolas Hulot, notamment l'édition, je ne touche aucun centime et ce, depuis l'origine de la Fondation. Président bénévole pour la Fondation, je n'ai jamais reçu de rémunération en direct ou indirect et l'usage de mon nom, comme pour le livre *Pour un pacte écologique* ne profite qu'à la seule Fondation.

Pourquoi avoir fait le choix du mécénat d'entreprises pour financer votre Fondation ?

Considérant l'exploitation commerciale qui était faite de la marque Ushuaia, j'ai décidé de demander à certains des industriels qui utilisaient un univers que j'avais contribué à créer, de soutenir en retour, dans le cadre d'un mécénat, les actions de la Fondation. C'est le cas par exemple de L'Oréal. Il est à noter par ailleurs que TF1, sans contrepartie, est un important mécène.

Plus généralement, dès lors que l'indépendance de la Fondation n'est pas mise en cause, je considère que le partenariat avec les entreprises est légitime et nécessaire car il permet aussi de faire bouger les mentalités, les techniques et les pratiques à l'intérieur de ces entreprises.

Il me semble aussi qu'un objectif aussi lourd que la mission pédagogique de la Fondation demande sur le long terme un certain nombre de moyens et qu'il me paraît normal que le partenariat privé soit en priorité sollicité et développé.

Votre parole et celle de la Fondation peuvent-elles rester libres et indépendantes compte tenu des partenariats noués avec les entreprises ?

Il faut d'abord noter que le fonctionnement de la Fondation, reconnue d'utilité publique, est strictement régi par la loi et est sous le contrôle de trois ministères (ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de l'Ecologie et du Développement durable).

Le partenariat avec les entreprises ne peut en rien détourner les actions de la Fondation de sa vocation et les partenaires ne peuvent en rien compromettre l'indépendance qu'exigent les intérêts généraux de la Fondation. Jamais, ni pour la Fondation, ni pour moi-même, la liberté de parole ou d'action n'a pu être mise en défaut à la suite de quelque exigence ou influence extérieure que ce soit. Il nous est même arrivé à plusieurs reprises de nous priver d'importants partenaires quand il y avait incompatibilité d'intérêts.